

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



**ARRETE DE CIRCULATION
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LIGNE BASSE TENSION
CAMPCLAUX - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la demande du 16 juillet 2024 de CROUZET Hugues pour l'entreprise SLA 591 rue de la république, 34700 LODÈVE pour des travaux d'enfouissement de ligne basse tension, route de Campclaux, commune de DOURBIES,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

L'entreprise SLA est autorisée à réaliser des travaux d'enfouissement de ligne basse tension, route de Campclaux, commune de DOURBIES à compter du 26 août 2024 et pour une durée de 45 jours.

ARTICLE 2 :

L'entreprise SLA est autorisée à occuper la voirie concernée par les travaux.

L'entreprise SLA installera une signalisation réglementaire pendant les travaux. Une circulation alternée manuelle sera mise en place, la circulation ne devra en aucun cas être interrompue complètement.

ARTICLE 4 :

Le stationnement est interdit sur la route de Campclaux au droit du chantier et pour toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise SLA veillera à la remise en état de la chaussée et au bon fonctionnement des équipements des voies après les travaux.

Elle veillera à assurer par tout moyen nécessaire la sécurité des usagers pendant les travaux.

À Dourbies le 06 août 2024

Le Maire

Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie